

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 46

Artikel: Lettre de Hollande

Autor: P. de H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE DE HOLLANDE

« ... Quand on ne désire pas le suffrage, il n'y a aucune raison pour l'accorder. Dès qu'on le réclame, il n'y a aucune raison pour le refuser. »

Ces paroles, à la fois courtoises et bienveillantes de notre premier ministre, M. Cort van der Linden, caractérisent exactement notre situation et rendent bien l'attitude de la plupart de nos grands partis politiques vis-à-vis de nos revendications suffragistes.

L'aurons nous, oui ou non ?

Tout dépendra du degré d'enthousiasme que nous saurons réveiller autour de nous et surtout dans les rangs des femmes elles-mêmes.

Mais ce qui semble bien certain, c'est que la révision de la Constitution nous apportera au moins la *possibilité* du suffrage. On ne nous dit plus nettement « non », comme il y a dix ans. On a même prononcé un « oui » assez bienveillant. Mais on se demande sincèrement en haut lieu si vraiment le désir est aussi grand, aussi universel, que les plus militantes d'entre nous voudraient le faire croire. Eh bien, disons-le en toute franchise, au risque de faire jeter les hauts cris à celles d'entre nous qui proclament à tort et à travers que nous sommes mûres, archi-mûres, pour le suffrage féminin universel et immédiat : il y a à peine une femme sur trente qui s'y soit intéressée sérieusement jusqu'à présent. D'un autre côté .. leur nombre croît rapidement.

Vous savez sans doute qu'en Hollande nous n'en sommes pas même encore au suffrage universel pour les hommes. Ils espèrent l'obtenir à cette révision et il leur a fallu environ 70 ans pour l'obtenir par étapes successives. Au reste une foule d'hommes ne s'y intéressent guère encore.

Probablement on est plus avancé sous ce rapport en Suisse.

Il y a donc évidemment une éducation à faire, aussi pour la femme et à plus forte raison. Trop peu préparées, beaucoup moins intéressées jusqu'à présent, songez donc comme les meneurs politiques auraient beau jeu avec nous...

Et voilà pourquoi notre *Bond*, qui compte cependant une foule d'adhérentes du suffrage féminin universel, applaudit sincèrement aux projets du gouvernement, qui contiennent déjà plus que les promesses des partis ne nous l'avaient fait espérer. Ce que le *Bond* a émis dans une note officielle en y ajoutant le vœu pour que le gouvernement ne tarde pas trop à introduire le suffrage féminin (sans en préciser la forme).

Avant et après les dernières élections, on nous avait donc promis la *possibilité* du suffrage féminin. Rien de plus.

La proposition actuelle veut nous accorder *dès à présent* le suffrage *passif* (jugeant probablement qu'une femme vraiment digne et intelligente saura déjà réunir assez de voix dès maintenant, surtout grâce à l'introduction de la représentation proportionnelle, à laquelle on travaille sérieusement).

Quant au suffrage *actif*, le gouvernement veut le rendre *possible*, tout en remettant à un moment convenable l'introduction effective de ce droit, et en se réservant la liberté de le faire par étapes, comme pour les hommes, mais avec la promesse formelle que les exclusions ne reposeraient plus sur des conditions financières, comme jusqu'à présent.

Tout cela nous semble vraiment de bon augure.

Par contre la *Vereeniging* n'a qu'une médiocre confiance dans la bonne volonté du gouvernement. Elle proteste. Tout ou rien. Elle ne veut entendre parler que de suffrage féminin universel, immédiat... et se rallie par cela même aux seuls deux partis de l'extrême-gauche.

Eh bien, nous sommes fermement convaincues que ce n'est que le premier pas qui coûte, et que, vu le train dont marchent les idées, les étapes se suivront certainement à de courts intervalles, mais qu'on risque de tout perdre en voulant brusquer les choses.

Ce n'est que depuis le moment où notre féminisme, grâce au *Bond*, fondé en 1907, s'est montré sous un jour moins intransigeant, qu'il a su gagner une foule de sympathies précieuses. Soyons donc raisonnables. Plus fait douceur que violence, même en politique ! Notre grand rôle, plus tard, ce sera d'agir par la persuasion, de trouver des solutions pratiques et pacifiques — en politique comme pour les relations internationales. Rien ne nous sert de batailler. En cela, les hommes seront toujours les plus forts.

C'est seulement par la concentration de tous nos efforts vers certains buts bien distincts que nous pourrions influencer d'une façon bienfaisante les destinées des nations. Quant aux grandes réformes humanitaires auxquelles nous aspirons toutes — aux quatre coins du globe — dès que le sentiment de responsabilité civique se réveille en nous, comprenons bien qu'elles ne dépendent pas seulement d'une amélioration générale des lois, mais qu'elles doivent s'appuyer sur une conviction publique bien ancrée. Cette conviction doit être préparée de longue date par une éducation civique, morale, abordable à toutes les femmes. Voilà notre tâche d'honneur !

En attendant, les deux sociétés féministes montrent une activité sans cesse croissante. Nos grands meetings en plein air, un peu dans toutes les provinces, ont eu un vif succès.

P. de H.

* * *

Nous pensons intéresser nos lecteurs, en ajoutant à la lettre de notre correspondante, les renseignements suivants sur le projet de loi hollandais, renseignements que nous empruntons à Jus Suffragii. (Réd.)

Le projet de loi, qui a été présenté le 31 octobre 1915, traite du suffrage actif et passif, c'est-à-dire de l'électorat et de l'éligibilité. Il concerne les élections parlementaires et municipales, et propose d'accorder le droit de vote à *tous les hommes âgés de 23 ans*. Il élimine donc certaines restrictions actuelles ayant trait à la propriété, à l'impôt et au degré d'instruction. Quant à l'électorat féminin, il admet qu'une certaine catégorie de femmes — à spécifier plus tard par le Parlement — pourra obtenir le droit de vote. Il stipule pourtant que cette distinction ne pourra être basée sur la propriété. Autrement dit, le projet présenté prévoit la possibilité du suffrage féminin, mais ne contient aucune clause qui permette à une femme de l'exercer.

Chose curieuse : en ce qui concerne l'éligibilité, il propose de déclarer éligible : *a) pour le Parlement*, tout homme et toute femme âgés de 30 ans ; *b) pour les conseils municipaux*, tout homme et toute femme âgés de 25 ans.

Pour faire comprendre complètement la situation, rappelons que le gouvernement a joint à son projet un commentaire officiel qu'il intitule : « *Eclaircissement* » (*Toelichting*), où les arguments en faveur du suffrage féminin sont développés avec tant de force, qu'il semble avoir pour but d'engager le Parlement à l'introduire. Il est étrange que l'éligibilité des femmes, qui fait partie du projet, ne soit appuyée que par une seule et assez pauvre raison, tandis que les arguments les plus forts sont mis en avant en faveur du droit de vote. Nous faisons, par exemple, dans cet « *Eclaircissement* » : « Les antisuffragistes ne doivent pas oublier qu'il y a plus d'avantages que de désavantages à donner aux femmes une part dans le gouvernement du pays. Leur faculté intuitive est destinée à être à l'avantage d'une grande valeur pour le gouvernement de tous les Etats. »

Ajoutons que pour comprendre les perspectives du suffrage féminin en Hollande, il est important de bien marquer la différence entre : *a) un décret ordinaire des Etats-Généraux (Parlement)*, et *b) un décret entraînant un changement de la Constitution néerlandaise*.

La Hollande possède une constitution écrite et la procédure

nécessaire pour la modifier est différente de celle qui est nécessaire pour voter une loi ordinaire. A) Une loi ordinaire doit être acceptée par les deux Chambres à la majorité relative. B) Toute loi entraînant un changement constitutionnel est soumise à deux votations: en premier lieu, elle doit être acceptée par les deux Chambres à la majorité relative, et ensuite, après que de nouvelles élections générales aient eu lieu, être votée par la majorité des deux tiers des Chambres réunies en session générale.

CORRESPONDANCE

A la rédaction du *Mouvement Féministe*, Genève.

Genève, le 7 juillet 1916.

Mesdames,

Les femmes sont ou peuvent être électeurs de l'Eglise nationale protestante de Genève.

Cela m'encourage à vous poser une question, qui les intéresse tout particulièrement.

Les psaumes et cantiques du Psautier romand, en usage dans le culte de cette Eglise, sont harmonisés à quatre voix; deux féminines et deux masculines: soprano, alto, ténor et basse. La mélodie du cantique est presque toujours confiée à la voix la plus élevée.

Comment se fait-il donc que, de toute ancienneté d'ailleurs, on confie le soin de diriger le chant de l'assemblée à un chantre, soit à un ténor ou à une basse, qui entonne, de sa voix mâle, la partie dévolue au soprano, voix féminine?

Pourquoi, au lieu de chantres, n'a-t-on pas des « chantresses »?

L'anomalie me paraît singulière. On ne niera pas qu'elle soit contre nature, puisqu'elle charge un homme de ce qu'une femme seule pourrait faire, savoir de chanter une partie écrite pour voix de femme. Elle vient sans doute d'une époque où l'on considérait comme contraire à la réserve qui sied au sexe féminin de s'exposer à la vue d'une assemblée même religieuse ou surtout religieuse.

Nous n'en sommes plus là, heureusement!

Alors, pourquoi pas des femmes pour chantres dans nos églises?

Le chant cultuel y gagnera. D'abord parce qu'il y a certainement à Genève un plus grand choix de belles voix, bien exercées, de femmes que de belles voix idem d'hommes. Ensuite, parce que les participants au chant dans les différentes parties ne seront pas déroutés, comme aujourd'hui, par une voix dirigeante qui chante une partie qui n'est pas la sienne.

Telle est, Mesdames, ma question. Vous voudrez bien noter qu'elle est désintéressée, venant de

Un monsieur.

* * *

La remarque de notre correspondant est parfaitement juste, et nous souscrivons pleinement à ses considérations. A nos Associations féministes maintenant de saisir la balle, et de faire des démarches auprès des Consistoires et Synodes respectifs de nos différents cantons, quand une place de chantre sera vacante dans l'une ou l'autre de nos églises.

que l'avenir réponde aux espérances et aux travaux de l'Association. Il exprime également en quelques mots sentis, la sympathie, l'affection et la confiance avec laquelle l'assemblée accueille sa nouvelle présidente, M^{lle} Lucy Dutoit. M^{lle} Dutoit répond avec une parfaite aisance, et entre de suite dans ses nouvelles fonctions en présidant le thé champêtre. M^{lle} Rouffy présente ensuite un travail excellent, plein de tact et de bon sens, sur *la femme suisse et les internés*. Quelques jeunes demoiselles donnent ensuite une petite représentation comique sous la forme d'une *Revue féministe*, composée par deux d'entre elles. C'est charmant de fraîcheur, d'à-propos et de malicieuse gaieté. Cette note juvénile est bienfaisante et laisse l'impression que l'A. V. S. F. ne s'éteindra point, faute de jeunes membres.

A. P.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes*. — Les rapports de cette société sur son activité pendant l'hiver précédent viennent de nous parvenir, et nous en donnerons ici quelques brefs extraits. — Le rapport présidentiel, d'une tenue littéraire à laquelle ce genre de prose nous a malheureusement peu accoutumées! passe en revue les différents événements de l'année. 35 nouveaux membres sont entrés à l'Union, qui en a d'autre part perdu 21 par démission ou par décès: l'augmentation n'est donc que de 14 pour l'année 1915. La guerre a naturellement influencé l'activité des membres: ni la section pédagogique, ni celle d'éducation mutuelle, ni celle d'études féministes, ne se sont réunies, et la section d'art n'a pu donner d'autre preuve de sa vitalité que la charmante soirée d'Escalade, et une causerie de sa présidente, M^{me} E. Gautier, sur *la Côte d'Azur*, au mois de février. La vie intellectuelle proprement dite de l'Union n'a pas été beaucoup plus active, mais le but de cette société n'étant pas de faire concurrence à des associations purement littéraires, on peut énumérer avec satisfaction, d'abord la conférence de M^{lle} Haltenhoff sur *Ernest Zahn*, qui a donné au comité l'idée d'organiser, pour l'hiver prochain, un cours sur la littérature alémanique; puis celle de M. Kartsewski sur quatre femmes russes éminentes, et celle de M^{lle} Hélène Naville sur *Une page d'histoire genevoise*. — Les thés de membres ont eu lieu dès octobre, et celles qui y ont assisté ont pu entendre successivement des lectures (M^{me} Lily Pommier), de la musique, des causeries (M^{lles} Meyer et Bréting). Cette dernière a parlé avec émotion des soldats français aveugles, alors que dans le même ordre d'idées, M^{lle} Saunier nous avait fait part de ses expériences d'infirmière. Mais l'activité de l'Union en faveur des soldats et des victimes de la guerre ne s'est pas bornée à ces conférences: dès le mois de janvier, des réunions de couture hebdomadaires ont été organisées, sous la direction de M^{me} Welter, en faveur des Serbes d'abord, des Polonais ensuite. Il en est résulté douze ballots, qui ont été expédiés directement à leurs malheureux destinataires, et cela sans préjudice pour les Crèches, l'Œuvre des Bas-Fonds, l'Asile de Burligny, auxquels il a été adressé, comme de coutume, de copieux envois. — Le Bureau de placement a fonctionné régulièrement, sous la direction consciencieuse et attentive de M^{lle} Steffen. D'avril 1915 à avril 1916, il a reçu 783 inscriptions; 373 places ont été offertes, dont 103 ont été pourvues. — Le Bureau auxiliaire de surveillance, composé de M^{lles} Meyer et de M^{mes} Schreiber-Favre, Kather et Rappaport, s'est réuni chaque semaine, et, grâce à l'optimisme courageux de son agente, M^{lle} Sibilin, a pu résoudre quelques-uns des problèmes douloureux soulevés par le défilé lamentable d'existences anormales. — Il faut encore rappeler les exercices pratiques de discussion, organisés de concert avec l'Association pour le Suffrage féminin, sous la direction experte de M. le prof. Paul Moriaud, avant d'arriver aux conférences d'éducation nationale, qui ont constitué le fonds principal des préoccupations du Comité. L'idée, émise déjà en automne, prit plus d'ampleur après les séances de l'Alliance, à Berthoud, où M^{me} Pieczynska donna, dans une magistrale étude, un programme de travail admirable dans sa précision, son ordre logique et complet. La bienveillance générale en encouragea la réalisation, bienveillance du Département de l'Instruction publique d'abord, qui mit sans frais à la disposition de l'Union soit une salle, soit l'Aula de l'Université; de la part des conférenciers ensuite, professeurs, députés, conseillers nationaux, le chef de notre gouvernement lui-même; du public, enfin, nombreux, régulier et sympathique. On sait que ces conférences seront imprimées en un



Association nationale suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

LAUSANNE. — Dans sa dernière séance, le Comité de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a reconstitué son Bureau comme suit: M^{lle} Lucy Dutoit, présidente, en remplacement de M^{me} Girardet-Vielle, démissionnaire; M. le professeur Dr Muret, vice-président; M^{lle} Nicodet, secrétaire; M^{me} Piguet-Truan, secrétaire correspondante; M^{lle} Pittet, trésorière. — L'Association se réunissait dimanche 9 juillet, pour un thé de clôture. M. le Dr et M^{me} Machon eurent l'aimable et délicate idée d'inviter toute la Société chez eux, dans leur propriété « Le Châtaignier », à Chamblande. M. le Dr Machon souhaite la bienvenue à ses hôtes en exprimant le désir